

# PROJET SPORTIF TERRITORIAL EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## PLAN D' ACTIONS



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
RÉGION SUD



# Sommaire

## Actions préalables

*Action 1* : Mener un diagnostic approfondi des équipements et lieux de pratique

*Action 2* : Créer un observatoire du sport au sein de la région

*Action 3* : Constituer un groupe de travail pour construire une ambition partagée sur la thématique de la performance sportive (sport de haut niveau, sport professionnel, grands évènements sportifs)

p.5

p.6

p.7

p.8

## Axe 1 : Faire du sport un outil de rayonnement du territoire respectant la préservation de l'environnement

*Action 4* : Mettre en place une commission dédiée aux évènements sportifs

*Action 5* : Créer un observatoire du sport, intégrant notamment un outil prospectif autour de l'innovation, du développement des nouvelles pratiques et de l'évaluation du poids économique du bénévolat et des évènements sportifs (hors GESI)

*Action 6* : Encourager les expérimentations entre acteurs de la performance et entreprises innovantes

*Action 7* : Constituer une cellule chargée d'accompagner les structures sportives dans la création d'emplois

*Action 8* : Créer un centre de ressources dédié aux organisations sportives et devant favoriser la structuration de la filière économique du sport

*Action 9* : Réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un cluster sport-santé

*Action 10* : Mettre en place un observatoire des pratiques sportives de nature pour contribuer au développement de la pratique, notamment dans une démarche éco-responsable

*Action 11* : Lier davantage l'octroi de subventions aux évènements et structures sportives à leur responsabilité environnementale

*Action 12* : Mettre en place un outil pour partager les bonnes pratiques et les financements disponibles en matière de rénovation énergétique

p.10

p.11

p.13

p.14

p.16

p.17

p.18

p.19

p.21

p.23

## Axe 2 : S'appuyer sur la mise en relation et la collaboration des acteurs du territoire pour garantir un maillage territorial consolidé

p.24

*Action 13* : Animer une communauté de bénévoles, en particulier pour constituer un vivier lors des évènements sportifs

p.25

*Action 14* : Créer une communauté d'entraîneurs issus du haut niveau et du sport professionnel

p.26

*Action 15* : Améliorer l'accompagnement des sportifs de haut niveau présents dans la région en vue de créer une team athlètes

p.28

*Action 16* : Encourager l'ouverture des équipements scolaires aux acteurs du mouvement sportif

p.30

*Action 17* : Encourager l'ouverture des équipements dédiés au haut niveau et à de nouveaux publics

p.31

*Action 18* : Elaborer une plateforme unique de recensement de l'offre sportive existante sur le territoire (pilotee par les Conseils départementaux)

p.33

*Action 19* : Editer un guide qui recense l'ensemble des sources de financements et les cofinancements existants pour les équipements sportifs et les aménagements de plein air

p.34

*Action 20* : Améliorer la communication sur l'offre de formations à destination des bénévoles

p.36

*Action 21* : Recenser les acteurs du tourisme sportif territorial, des actions induites et des relations qu'ils entretiennent

p.37

## Axe 3 : Garantir les solidarités territoriales et l'accessibilité de la pratique pour toutes et tous

p.38

*Action 22* : S'appuyer sur les athlètes du haut niveau du territoire dans la sensibilisation aux bienfaits des APS auprès de publics scolaires

p.39

*Action 23* : Favoriser la prescription et l'accès aux activités physiques et sportives à visée thérapeutique chez les personnes atteintes de maladies chroniques

p.40

*Action 24* : Développer la pratique sportive en milieu scolaire auprès des élèves en situation de handicap

p.42

*Action 25* : Soutenir l'ouverture de structures mettant à disposition du matériel pour la pratique sportive de pleine nature des PSH et seniors

p.43

*Action 26* : Mettre en place des commissions pour soutenir les actions dans les quartiers dont l'objectif est d'amener les jeunes et les femmes vers la pratique en club

p.45

*Action 27* : Simplifier les démarches administratives liées aux demandes de subventions de l'Etat et des collectivités pour permettre de dégager du temps aux dirigeants bénévoles

p.47

*Action 28* : Créer un observatoire des nouvelles pratiques pour améliorer leur connaissance auprès des acteurs et leur permettre de s'exercer au sein d'équipements publics

p.48

*Action 29* : Identifier et proposer des formations favorisant le développement des structures sportives

p.49

*Action 30* : Création d'une bourse de mécénat de compétences

p.50

# Introduction

Ce document a pour but de présenter l'ensemble des actions évoquées dans le Projet Sportif Territorial (PST). En effet, si le PST est un document stratégique, qui définit les priorités de la gouvernance régionale du sport pour les quatre prochaines années, ce document annexe présente son volet opérationnel.

Le PST a été construit grâce à un travail de concertation, qui a réuni les acteurs issus des quatre collèges de la Conférence régionale du Sport, autour de cinq commissions thématiques :



Ces commissions ont d'abord travaillé sur le périmètre et les enjeux de leur thématique, puis elles ont mené une réflexion sur des actions concrètes qui peuvent être mises en place dans la région.

**30 actions** ont alors émergé de ces échanges :

- 3 actions préalables
- 27 autres actions, certains étant conditionnées par la mise en œuvre antérieure d'une action préalable

Une fois les actions définies, les membres des commissions ont travaillé sur un modèle de fiche actions, qui permet de préciser le contexte et les objectifs de l'action, tout en définissant les étapes de sa mise en œuvre opérationnelle. Pour chacune des fiches actions, les éléments renseignés sont :

*Présentation :*

Description de l'action, éléments de contexte

*Public cible :*

Public auquel s'adresse l'action (besoins, attentes, problématiques rencontrées actuellement, ...)

*Objectif(s) :*

Le ou les but(s) au(x)quel(s) concoure(nt) l'action

*Calendrier et déploiement*

Précision concernant la mise en œuvre (moyens à mobiliser, étapes de mise en œuvre, ...)

*Ressources mobilisées :*

Structures en capacité de piloter le projet, partenariats qui peuvent être développés, ...

*Thématiques transversales :*

Identification des commissions thématiques de la CRdS pouvant être sollicitées

*Indicateurs de suivi :*

Liste des différents critères d'évaluation permettant de garantir l'efficacité de l'action

Dans ce document, les actions seront exposées en respectant leur ordre d'apparition dans le PST. La numérotation des actions ne renvoie en aucun cas à leur niveau de priorité. Par souci de lecture, la commission thématique qui a travaillé sur l'action sera toujours indiquée par un pictogramme de couleur.

# Actions préalables

---

*Action 1* : Mener un diagnostic approfondi des équipements et lieux de pratique

*Action 2* : Créer un observatoire du sport au sein de la région

*Action 3* : Constituer un groupe de travail pour construire une ambition partagée sur la thématique de la performance sportive (sport de haut niveau, sport professionnel, grands évènements sportifs)





## Présentation :

La Conférence régionale du Sport a déjà rédigé un premier diagnostic des équipements. Il permet de dégager un certain nombre de données et de constats, les données accessibles sur les équipements sportifs restent relativement faibles, d'autant plus depuis la fin de l'actualisation du Recensement des équipements sportifs (RES).

Il a également été soulevé le besoin d'avoir une meilleure connaissance des espaces de pratique extérieurs.

La commission thématique s'accorde pour dire que la réalisation d'un diagnostic plus approfondi est essentielle afin d'adapter, dans un second temps, l'ensemble des actions proposées dans le cadre de la commission.

## Objectifs :

- Obtenir une visibilité sur les besoins dans les territoires en matière de rénovation/adaptation des équipements et sites naturels.
- Déterminer les atouts, faiblesses et les potentialités de chaque territoire.
- Identifier l'adéquation entre l'offre d'accueil et de services et la demande de la population sur le territoire.
- Établir une stratégie et un plan d'action à partir des conclusions du diagnostic.

## Calendrier & déploiement :

- Définition d'un cahier des charges, pour obtenir des informations concernant notamment :
- L'accessibilité aux équipements et aux lieux de pratique (accès PMR, voies de mobilité douce à proximité, ...).
- L'utilisation des équipements (associations utilisatrices, publics accueillis, créneaux d'utilisation, ...).
- La viabilité économique et structurelle des équipements et sites de pratique.
- Recueil d'informations et analyse par un maître d'œuvre.
- Obtention de préconisations (forces, faiblesses, opportunités et menaces).
- Définition d'un plan d'action et axes stratégiques.
- Il appartiendra aux membres de la Conférence régionale du Sport de déterminer les thématiques prioritaires qui permettront la mise en œuvre de ce diagnostic.
- Une actualisation régulière de ce diagnostic est à prévoir.

## Ressources mobilisées :

- L'ensemble des acteurs du sport dans la région pourront être mobilisés : propriétaires et gestionnaires d'équipements et d'espace de nature, associations sportives, collectivités territoriales, maitres d'œuvre, ...
- Il sera également pertinent d'intégrer l'Agence nationale du Sport à cette démarche.

## Thématiques transversales :

L'ensemble des sujets traités par la Conférence régionale du Sport pourront se saisir des conclusions de ce diagnostic. Il doit permettre d'obtenir des indications plus précises sur les thématiques abordées par l'ensemble des commissions thématiques.

## Indicateurs de suivi :

- Nombre d'équipements pour lesquels les données ont été actualisées.
- Nombre d'informations récoltées par équipement.
- Nombre de lieux de pratique extérieurs recensés.
- Les moyens alloués à une actualisation régulière du diagnostic.

## Action 2

# Créer un observatoire du sport au sein de la région

### Présentation :

Plusieurs commissions thématiques ont identifié, pendant leurs échanges, la nécessité de renforcer la connaissance entourant l'activité des acteurs sportifs sur le territoire et les retombées induites. Cette meilleure connaissance du poids du secteur sportif doit participer à l'obtention d'une plus grande reconnaissance de l'écosystème tout en apportant des axes de développement pour ses parties prenantes.

En découle une volonté partagée de créer un observatoire ou une fonction d'observation du sport au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Plusieurs dimensions ont été identifiées et détaillées au sein de trois fiches action distinctes (Action 5, Action 10, Action 28).



Action 5

### Créer un observatoire du sport

intégrant notamment un outil prospectif autour de l'innovation, du développement des nouvelles pratiques et de l'évaluation du poids économique du bénévolat et des événements sportifs (hors GESI)



Action 10

**Mettre en place un observatoire des pratiques sportives de nature pour contribuer à un développement de la pratique, notamment dans une démarche éco-responsable**



Action 28

**Créer un observatoire des nouvelles pratiques pour améliorer leur connaissance auprès des acteurs et leur permettre de s'exercer au sein d'équipements publics**



### Présentation :

De nombreux acteurs interviennent dans le champ du sport de haut niveau, du sport professionnel et des grands événements sportifs. Il y a un véritable besoin de concertation et d'échanges pour que l'ensemble des parties prenantes définissent des objectifs communs.

Cette action a pour but de mettre en place un groupe de travail, réunissant plusieurs types d'acteurs, pour construire la stratégie régionale sur cette thématique. Le travail de ce groupe se fera dans le cadre de la Conférence régionale du Sport, en lien avec les membres de la commission. La composition de ces groupes pourra être :

- 2 sportifs de haut niveau – *une attention devra être portée pour que des sportifs para-sport soient présents dans les commissions*
- 1 représentant d'un club professionnel, un représentant d'un club de haut niveau
- 2 représentants des collectivités, membres de la CRdS
- 2 représentants de l'Etat
- 2 représentants du collège des acteurs économiques, membres de la CRdS

Le but est donc de définir avec les acteurs du sport une ambition commune pour la période 2023-2027 (durée du PST) comprenant les moyens et actions à mettre en œuvre. A ces groupes de travail plus « politiques » pourront être associés un groupe de travail opérationnel pour s'assurer de la mise en œuvre des actions associées.

### Public cible :

De fait, l'action s'adresse à un éventail large de personnes car il s'agit d'une ambition commune. Néanmoins, par ordre de priorité :

- Les sportifs de haut niveau et professionnels et les structures qui les encadrent (clubs professionnels et de haut niveau)
- Les institutions étatiques
- Les membres de la CRdS représentant les collectivités
- Les membres de la CRdS représentant le monde économique

### Objectifs :

- Mobiliser l'ensemble des acteurs sportifs et institutionnels sur un seul objectif et éventuellement 1 ou 2 sous-objectifs.
- Éviter la dilution trop importante des moyens financiers de la CRF.
- Obtenir une meilleure lisibilité en direction des partenaires concernant l'action de la CRdS en termes de performance sportive.
- Les discussions porteront sur la thématique identifiée par la commission, soit « Une terre de performances sportives qui participent au rayonnement du territoire ».
- Une attention particulière sera portée pour que la dimension parasportive soit présente dans les discussions.



### Calendrier & déploiement :

- **Phase 1 :**
  - Faire acter l'état des lieux
  - Définir la composition du groupe de travail en nommant chacun des membres
  - Réunir séparément les groupes pour définir par un brainstorming l'objectif principal pour la performance en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
  - Extraire un objectif et des sous-objectifs en fonction des retours des 3 ou 4 groupes.
- **Phase 2 :**
  - Développer les outils de communication (slogan, visuels) de façon ciblée en direction des 3 publics (sportifs, élus, dirigeants).
  - Diffusion et présentation de l'ambition commune partagée par des leaders pour chaque public.
  - Relayer les actions qui contribuent à valider l'ambition commune.

A partir de la deuxième phase de travail, un groupe de travail opérationnel devra être sollicité pour s'assurer de la mise en œuvre de l'objectif.

Si les discussions portent sur la période 2023-2027, il faudra à minima prévoir de resolliciter les groupes de travail à mi-période, soit en 2025, pour faire le bilan des premières actions menées et réactualiser les priorités pour les deux années suivantes.

### Ressources mobilisées :

- Le pilotage de cette action peut être confié aux services de l'État ou au mouvement sportif n'ayant pas de représentant dans les groupes.
- Appui sur le service communication de la région éventuellement
- Appui sur des ex sportifs charismatiques qui représentent l'ambition commune

### Thématiques transversales :

Dans l'attente de l'identification de l'objectif commun, une ou plusieurs commissions pourront être identifiées par la suite.

### Indicateurs de suivi :

- % de moyens financiers fléchés sur cet objectif par année
- Questionnaire de satisfaction sur l'atteinte ou non de l'objectif commun par type d'action
- Adhésion sur page de communication des réseaux sociaux

# AXE 1 :

## Faire du sport un outil de rayonnement du territoire respectant la préservation de l'environnement

### 1. Mobiliser le sport afin de renforcer le rayonnement du territoire

*Action 4* : Mettre en place une commission dédiée aux évènements sportifs

*Action 5* : Créer un observatoire du sport, intégrant notamment un outil prospectif autour de l'innovation, du développement des nouvelles pratiques et de l'évaluation du poids économique du bénévolat et des évènements sportifs (hors GESI)

*Action 6* : Encourager les expérimentations entre acteurs de la performance et entreprises innovantes

### 2. Favoriser la structuration d'une filière économique participant à l'attractivité du territoire

*Action 7* : Constituer une cellule chargée d'accompagner les structures sportives dans la création d'emplois

*Action 8* : Créer un centre de ressources dédié aux organisations sportives et devant favoriser la structuration de la filière économique du sport

*Action 9* : Réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un cluster sport-santé

### 3. Approfondir la durabilité du sport en accompagnant ses acteurs dans leur transition environnementale

*Action 10* : Mettre en place un observatoire des pratiques sportives de nature pour contribuer au développement de la pratique, notamment dans une démarche éco-responsable

*Action 11* : Lier davantage l'octroi de subventions aux évènements et structures sportives à leur responsabilité environnementale

*Action 12* : Mettre en place un outil pour partager les bonnes pratiques et les financements disponibles en matière de rénovation énergétique



### Présentation :

L'accueil des événements sportifs est générateur de retombées économiques, contribue à valoriser la région et participe à son attractivité.

A côté des grands événements internationaux, il existe de nombreux événements nationaux voire régionaux qui impactent également de façon positive l'activité économique du territoire (commerce, hôtellerie, restaurants, ...). Si les GESI peuvent parfois apparaître comme une spécificité régionale (Tour de France, JO 2024, Coupe du Monde de Rugby...), les plus petits événements sont souvent l'incarnation des territoires et doivent tout autant être valorisés pour que leur héritage participe au rayonnement du territoire.

Les organisateurs d'événements sportifs, de niveau international ou national / régional, doivent pouvoir rencontrer l'ensemble des acteurs (collectivités, services de l'Etat, monde sportif, chambres consulaires, ...) en une seule fois afin de présenter leur projet, assurer le suivi (y compris de l'impact sur le territoire). La concertation de l'ensemble des acteurs concernés permettra par ailleurs d'apporter une réponse coordonnée à l'échelle du territoire (y compris dans la prise en compte de l'héritage). Une attention particulière sera apportée aux événements dédiés au public para-sportif. Ces événements peuvent également être exploités pour expérimenter de nouveaux usages technologiques ou de services. Il sera donc important de mobiliser les acteurs de l'innovation sportive présents sur le territoire (en lien avec l'action « Encourager les expérimentations entre acteurs de la performance et entreprises innovantes »).

L'objet de cette action est de mettre en place une commission ressource chargée de faciliter le travail des organisateurs, du dépôt de candidature à la gestion du projet. Directement rattachée à la CRdS, ses missions seront de :

- Apporter de la cohérence dans la stratégie d'accueil d'évènement à l'échelle régionale.
- Mettre un argumentaire à disposition pour pouvoir faire la promotion du territoire, de sa capacité à accueillir et gérer des événements sportifs.
- Développer une stratégie lobbying auprès des fédérations nationales et des ligues de la région afin de les convaincre de vendre la capacité du territoire à accueillir leurs événements.
- Identifier les équipements nécessaires pour disposer de l'offre la plus performante ; dans le cas d'une carence, il faudra mobiliser les acteurs privés pour faire émerger ces équipements.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs concernés « avant / pendant / après » : collectivités, entreprises, ...

Les dispositifs mis en place en 2017 lorsque Marseille était capitale européenne du sport peuvent être une source d'inspiration. Il est également possible de mettre en place dans la région une structure inspirée de la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs.

### Public cible :

- L'héritage des événements doit se faire au bénéfice de l'intérêt général : économique, environnemental, social... le public cible est donc les acteurs du territoire dans leur ensemble (collectivités, entreprises, associations...) qu'il faut « acculturer » à la notion d'héritage, et les organisateurs d'événements :
- **Clubs et organes déconcentrés des fédérations** (comité départemental, ligue) qui souhaiteraient être candidats à l'accueil d'un événement national ou international
- **Organisateurs privé ou public** hors région souhaitant implanter un événement sur le territoire de la région Provence Alpes Cote d'Azur.



### Objectifs :

- Développer de façon coordonnée le nombre d'événements organisés sur le territoire.
- Définir ce que doit/pour être l'héritage d'un événement dans notre région :
  - Héritage matériel (infrastructures, retombées économiques, aménagement du territoire...).
  - Héritage immatériel (engagement environnementaux, promotion du territoire, engagement citoyen, développement des politiques publiques...).
- Maximiser les retombées économiques des organisations, en particulier au niveau de l'ensemble des clubs de la discipline concernée.
- Encourager l'innovation en facilitant la mise en relation avec les acteurs innovants.
- Promouvoir l'image du territoire et faciliter le lien avec le monde économique.

### Calendrier & déploiement :

La mise en œuvre de la commission peut se faire très rapidement, en priorisant le principe d'information préalable à l'ensemble des acteurs (y compris le monde économique). Avec les échéances à venir dans la région, il est important que cela soit mis en place dans les prochains mois.

Les JOP 2024 doivent être un modèle d'héritage pour le territoire : il faut savoir l'anticiper et le mesurer (avec l'aide du COJOP) et choisir 2 ou 3 autres événements (récurrents ou ponctuels) et de taille intermédiaire pour être en capacité de travailler à différentes échelles.

### Ressources mobilisées :

La commission doit être une émanation de la conférence régionale, sous la forme d'une structure informelle. L'ensemble des collèges doivent donc être représentés :

- Mouvement sportif
- Collectivités territoriales
- État
- Monde économique
- Les acteurs du monde universitaire pourront également être mobilisés.

### Thématiques transversales :

- Commission thématique 1 : Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives
- Commission thématique 5 : Une filière au service du développement économique régional

### Indicateurs de suivi :

- Nombre d'événements organisés
- Nombre de partenaires mobilisés sur l'événement
- Montant des contributions versées aux structures sportives du territoire
- Impact économique de l'événement (nombre de nuitées, ...)



**Créer un observatoire du sport** intégrant notamment un outil prospectif autour de l'innovation, du développement des nouvelles pratiques et de l'évaluation du poids économique du bénévolat et des événements sportifs (hors GESI)

### Présentation :

Les transversalités induites par le secteur sportif, avec le tourisme ou les loisirs notamment, rendent difficile l'évaluation de son poids économique réel et de ses activités. En découle une considération limitée qui est accordée au secteur. Les pistes d'optimisation ou d'innovation au sein de l'écosystème sportif peuvent également être facilitées par sa meilleure connaissance, le territoire régional constituant un terreau fertile au développement de nouvelles pratiques.

La création d'un observatoire régional du sport s'intègre dans cette perspective et prend en compte les différentes dimensions évoquées.

### Public cible :

- **Bénéficiaires** : parties prenantes de l'écosystème sportif
- **Cibles** : Décideurs politiques, entités de secteurs hors sport pouvant présenter un intérêt à nouer des collaborations avec celui-ci

### Objectifs :

- Renforcer la reconnaissance dont bénéficie la filière sportive
- Recenser, collecter et produire des données relatives aux activités induites par le secteur sportif
- Identifier des pistes d'optimisation pour les événements sportifs de taille intermédiaire
- Valoriser davantage le poids du bénévolat et des acteurs associatifs
- Donner une dimension prospective à l'observatoire, notamment autour des nouvelles pratiques sportives

### Calendrier & déploiement :

1. Appel à manifestation d'intérêt pour la composition de l'observatoire et de son comité de pilotage
2. Définition des objectifs prioritaires et des attendus entourant l'observatoire
3. Lancement de l'observatoire

### Ressources mobilisées :

Définir un comité de pilotage composé de représentants des 4 collèges et identifiant les priorités d'action de l'observatoire et ses objectifs à court, moyen et long terme

### Thématiques transversales :

- Commission thématique n°1 : Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives
- Commission thématique n°3 : Un facteur essentiel de cohésion sociale
- Commission thématique n°4 : Une terre de performances sportives qui participent au rayonnement du territoire

### Indicateurs de suivi :

- Lancement effectif de l'observatoire
- Nombre de pistes d'action identifiées grâce aux données collectées
- Portée politique de l'observatoire (nombre de relai des productions, interlocuteurs présents lors de présentations)
- Pérennité du dispositif



### Présentation :

Les acteurs du sport (association sportives, organisateurs d'événements, gestionnaires d'équipements) doivent se transformer pour prendre en compte les nouvelles tendances.

Parallèlement, le territoire régional accompagne l'émergence d'innovations (technologiques, usages, ...) en particulier dans le cadre de la dynamique French Tech.

Les acteurs du sport doivent alors trouver sur le territoire des solutions pour favoriser les synergies et le partage d'expériences. Dans ce cadre, il est nécessaire de :

- Faciliter les liens entre les entreprises, associations, laboratoires de recherche et organismes de formation présents sur le territoire.
- Disposer des compétences nécessaires.
- Faciliter le lien avec les acteurs du sport et les pratiquants.

Une double réponse peut être apportée dans le cadre de cette action, afin de :

#### 1. Créer un environnement favorable pour les entrepreneurs et les talents :

Les offres d'accompagnement proposées par les acteurs du territoire (incubateur, pépinières, ...) ne sont pas suffisamment connues, d'autant plus qu'elles ne s'adressent pas aujourd'hui de façon spécifique aux acteurs du sport (à l'exception de plateformes comme le Technosport, mais qui ne sont pas encore suffisamment identifiées).

#### 2. Valoriser le territoire comme terrain d'expérimentation

La présence de structures de renom (comme les clubs professionnels), l'accueil d'événements internationaux et nationaux, l'existence de lieux de pratique, dédiés ou pas à la pratique du sport, sont des terrains d'expérimentation permettant aux entreprises innovantes de faire émerger de nouveaux usages et de nouveaux modèles.

L'objectif est de recenser ce potentiel, de le valoriser et de faciliter son utilisation par les acteurs du sport qui souhaitent / doivent innover.

### Public cible :

- **Acteurs du sport** : sportifs, clubs, organisateurs d'événements, gestionnaires d'équipements (publics / privés). Ils doivent évoluer, se transformer afin de prendre en compte les nouvelles tendances
- **Entreprises (startups en particulier)** : Ils peuvent valider leurs innovations en BtoB et en BtoC
- **Représentants du territoire, agences de promotion** : La région peut devenir une terre d'excellence dans l'innovation « sportive »

### Objectifs :

- Améliorer la performance des sportifs, des clubs, des événements et des gestionnaires d'équipement
- Devenir un territoire de référence dans le domaine de l'innovation « sportive »
- Développer l'attractivité du territoire pour les organisateurs d'événements



## Calendrier & déploiement :

Plusieurs phases de déploiement :

### 1. Identifier et communiquer sur les acteurs de l'innovation présents dans la région

- Cartographier les infrastructures et les offres d'accompagnement qui ciblent les entreprises du sport.
- Valoriser / promouvoir l'offre du territoire en termes d'expertises et les modalités de leur utilisation.
- Étudier la création de lieux dédiés à l'accompagnement des startups du sport ou liés au sport.

### 2. Faire de la région une référence en matière d'innovation dans le sport, en favorisant les synergies

- Développer les expérimentations de nouveaux usages, nouvelles technologies en facilitant la mise en relation entre les acteurs du sport (clubs, organisateurs d'événements, gestionnaires d'équipement) et les startups / entreprises.
- Promouvoir le potentiel d'expérimentation afin d'attirer des entreprises et/ou des organisateurs d'événements.
- Créer la communauté des « Sportech » et un programme d'accompagnement et de valorisation spécifique (y compris en valorisant ce positionnement en termes d'attractivité du territoire)

## Ressources mobilisées :

- CCI
- Universités
- Organisateurs d'événements
- CROS
- Clubs professionnels du territoire
- CREPS Provence Alpes Cote d'Azur
- Région et Départements
- INSEP (Grand INSEP, réseau des établissements)

## Thématiques transversales :

- Commission thématique 5 : Une filière au service du développement économique régional

## Indicateurs de suivi :

- Nombre de « sportech » identifiées sur le territoire
- Nombre de « sportech » installées sur le territoire
- Nombre d'entreprises dans la communauté « sportech »
- Nombre d'expérimentations sur le territoire
- Nombre de participants à l'évènement dédié



### Présentation :

Mise en place d'un réseau concerté d'acteurs ressources : Plusieurs acteurs ont initié des actions indépendamment les uns des autres, chacun avec leurs compétences et leur prisme dans leur intervention.

L'intérêt de la CRdS réside dans la mise en œuvre de la complémentarité des compétences des différents collègues qui ici prendrait la forme d'une cellule comme unique interlocutrice du futur employeur.

La création d'une cellule d'accompagnement viserait à assister le potentiel futur employeur dans toutes ses démarches, de l'entretien d'embauche à la rédaction du contrat de travail mais aussi l'accompagnement quotidien après embauche.

En fonction des compétences des personnes structurant cette cellule, l'action peut être élargie à la thématique du financement des associations. En effet, certaines associations ont besoin de diversifier leurs sources de revenus afin de devenir employeuses ou pour sécuriser leurs emplois.

### Public cible :

Dirigeants bénévoles d'associations sportives qui souhaitent recruter de l'emploi qualifié pour leur structure et qui souhaitent être accompagnés dans le processus administratif et juridique du recrutement et de gestion des salariés.

### Objectifs :

- Faciliter la création d'emploi.
- Accompagner la structuration du mouvement sportif.
- Simplifier l'accès à la fonction employeur et/ou la sécuriser.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans les différentes étapes importantes du processus de création d'emploi.
- Faciliter les démarches de recrutement de personnel qualifié dans les structures sportives.

### Calendrier & déploiement :

- Identification des compétences des acteurs, désignation des accompagnants et spécifications des besoins, des complémentarités en 2023.
- Création et mise en fonctionnement d'une cellule d'accompagnement en 2024. Cette cellule, composée des représentants de chacun des quatre collègues, sera amenée à se réunir périodiquement. Entre chaque réunion, il y aura un rôle d'animation de réseau à assurer.

Si le fonctionnement s'avère efficace, il sera possible de décliner le dispositif à l'échelle communale ou des bassins de vie, afin que chaque association ait une structure ressource à disposition à proximité.

### Ressources mobilisées :

- Mouvement sportif, Monde économique pour assurer une bonne complémentarité entre les savoir-faire requis et la bonne connaissance du public cible.
- Collège de l'Etat pour identifier les aides potentielles à mobiliser en amont de la création d'emploi et cibler les demandes

### Thématiques transversales :

- Commission thématique 1 : Un enjeu de développement et d'accessibilité de la pratique sportive
- Commission thématique 5 : Une filière économique au service du développement économique régional

### Indicateurs de suivi :

- Évolution dans le temps du nombre d'emplois créés au sein des instances sportives
- Nombre d'associations ayant recours à la cellule d'accompagnement
- Nombre de cellules créées à l'échelle communale / des bassins de vie



### Présentation :

Chaque acteur sportif du territoire n'a qu'une connaissance limitée des entités l'entourant et des actions portées par chacune d'entre elles. Le regroupement des acteurs au sein d'un organisme doit favoriser le partage d'expériences et les interactions présentes au sein de l'écosystème sportif.

Les compétences en matière d'ingénierie, de conseil, de promotion et d'aide au développement pourront notamment être regroupées au sein du centre de ressources. Le présent centre de ressources aura pour vocation de regrouper les expertises spécifiques développées par les acteurs de la filière afin d'identifier les dynamiques à l'œuvre et les opportunités se dégageant dans la région. Plus globalement, l'élaboration de cette entité doit favoriser la mise en réseau et la promotion de l'ensemble des membres de la filière et de leurs activités.

### Public cible :

Ensemble des organisations sportives régionales ayant un rôle au sein de la filière

### Objectifs :

- Favoriser la structuration de la filière sportive régionale en regroupant les différents acteurs qui la compose et en accélérant la mise en réseau
- Accompagner les organisations sportives dans le développement et la promotion de leurs activités
- Faciliter la communication et la visibilité en créant une structure permettant d'avoir des personnes ressources générant le lien
- Proposer différentes modalités d'échange et de partage de l'information (rencontres, forums, webinaires, publications, rendez-vous annuel, etc.)
- Renforcer les mutualisations et collaborations existantes entre acteurs

### Calendrier & déploiement :

1. Travail sur la forme juridique de l'entité
2. Communication auprès des organisations sportives sur le lancement et l'ouverture du centre de ressources
3. Lancement du centre de ressources et première réunion des organisations membres

### Ressources mobilisées :

- Travail autour de la forme juridique que doit revêtir le centre de ressources (SCIC ou autre)
- Représentation des 4 collèges de la CRdS
- Mobilisation des têtes de réseau pour communiquer et donner de la visibilité à l'action
- Définition des conditions d'adhésion au sein du centre de ressources
- Définition des modalités d'échange et de rencontre des membres

### Thématiques transversales :

Mobilisation de l'ensemble des commissions thématiques pour que le centre de ressources puisse avoir un traitement transversal

### Indicateurs de suivi :

- Nombre d'organisations membres de l'entité
- Nombre de projets accompagnés
- Occurrence des rencontres, des échanges et des productions du centre de ressources
- Pérennité de la structure



## Présentation :

Le sport-santé devient un outil incontournable dans un contexte de vieillissement de la population régionale et de sédentarité des individus. Signe de l'importance de la thématique, de multiples acteurs s'en saisissent alors que le cadre législatif évolue en sa faveur, que ce soit par des lois (loi Sport du 2 mars 2022) ou des décrets (décret du 30 décembre 2016).

Les acteurs sportifs régionaux sont nombreux à développer des actions liées au sport-santé et à s'intéresser à la thématique. Pour autant, la mise en réseau de ces acteurs semble manquer pour établir une véritable stratégie collaborative et ambitieuse.

Si une étude sur la faisabilité d'un cluster sport-santé au sein de la région a d'ores et déjà pu être réalisée, celle-ci paraît désormais datée. La possibilité que la région abrite un cluster dédié aux thématiques de sport-santé mérite donc d'être réactivée et doit faire l'objet d'une étude spécifique, présentée ici.

## Public cible :

- Organisations impliquées sur le développement du sport-santé
- Praticants, usagers

## Objectifs :

- Étudier la pertinence de création d'un cluster
- Faciliter les synergies et la mise en réseau des acteurs régionaux
- Favoriser la prescription d'activités physiques à des fins de santé
- Contribuer au développement d'entreprises spécialisées sur la thématique
- Accompagner les acteurs régionaux sur la formalisation d'un projet commun autour du sport-santé

## Calendrier & déploiement :

1. Prise en compte des résultats obtenus par la première étude sur la pertinence de création d'un cluster
2. Lancement de l'étude sur la faisabilité de création d'un cluster
3. Publication des résultats de l'étude et prise de décision autour du lancement du cluster

## Ressources mobilisées :

- Identification d'un comité de pilotage suivant l'avancée de l'étude et représentant les 4 collèges de la CRdS
- Mobilisation de la première étude réalisée sur la présente thématique

## Thématiques transversales :

- Commission thématique 1 : Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives

## Indicateurs de suivi :

- Mobilisation d'un large panel d'acteurs locaux dans le cadre de l'étude
- Comparaison des conditions de création d'autres clusters en France



## Mettre en place un observatoire des pratiques sportives de nature pour contribuer à un développement de la pratique, notamment dans une démarche éco-responsable

### Présentation :

Les sites de pratique sportive extérieurs connaissent une hausse de leur fréquentation constante, d'autant plus depuis la sortie de la crise sanitaire. Cela n'est pas sans conséquences pour les espaces naturels, avec certaines externalités négatives à cette pratique. Cette action aura alors pour but de mieux comprendre les logiques de pratique afin de maîtriser leur développement.

L'action se décline en deux temps :

#### **1. La mise en place d'un observatoire des sports de nature :**

S'il est difficile de quantifier les pratiques extérieures, certains outils ont été développés (éco-compteurs notamment). Il est également possible de récupérer des Datas, pour connaître les habitudes de pratiquants qui utilisent des objets connectés.

À cet égard, l'Outdoorvision, proposé par le Pôle ressources national sports de nature peut être intéressant. Il est également pertinent de faire la relation avec la plateforme Datatourisme.

#### **2. L'accompagnement au développement des pratiques :**

Une meilleure connaissance des pratiques et des publics contribuera à la mise en place des actions ciblées qui permettront de mieux maîtriser le développement des pratiques libres en extérieur.

Il sera alors possible d'intégrer pleinement les sports de nature dans la stratégie de rayonnement et d'attractivité touristique de la région. Un accompagnement pourra également être proposé aux organisateurs d'événements dont les disciplines se pratiquent en extérieur.

*La mise en œuvre opérationnelle de cette action ne pourra avoir lieu sans la réalisation préalable d'un diagnostic précis des équipements et lieux de pratique dans la région, comme présenté dans l'action 1.*

### Public cible :

- Les données générées par l'observatoire des pratiques de nature pourront être mises au service d'un grand nombre d'acteurs :
- Gestionnaires de sites (Communes et EPCI)
- Services de l'État
- Réseau Natura 2000
- Parcs (PNR et PN)
- Agences de Développement
- Ingénierie Territoriale
- Office National des Forêts
- Conservatoire du littoral
- CDESI



## Mettre en place un observatoire des pratiques sportives de nature pour contribuer à un développement de la pratique, notamment dans une démarche éco-responsable

### Objectifs :

L'objectif central de cette action est de garantir un développement maîtrisé et éco-compatible des pratiques sportives dans la région.

- Observatoire des sports de nature :
  - Développer un outil de veille mutualisé permettant de suivre les évolutions des dynamiques tant des pratiques que des sites de pratique ;
  - Développer un outil d'aide à la décision évolutif pour l'ensemble des acteurs ;
  - Valoriser la connaissance, établir des communications spécifiques reflétant l'ADN des territoires régionaux.
- Développement maîtrisé des sports de nature :
  - Positionner les Départements dans le développement maîtrisé des sports de nature à l'échelle régionale dans le cadre des PDESI notamment ;
  - Mutualiser les expériences et les moyens en matière de gestion des sites de pratiques mais aussi de la leur valorisation touristique ;
  - Accompagner (techniquement, juridiquement, financièrement...) les gestionnaires dans l'émergence de projets d'aménagement et de valorisation de site de pratique de sports de nature en cohérence avec les stratégies locales ;
  - Accompagner les organisateurs de grands événements sportifs valorisant les sites de pratique de sports de nature.

### Calendrier & déploiement :

- Phase 1 : Mise en place de l'observatoire des pratiques de nature
  - Rencontre avec les parties prenantes (J-6mois)
  - Mise en place des dispositifs de collecte de données (J)
  - Traitement des données et communication sur les premiers enseignements (J+1 an)
- Phase 2 : Encadrement du développement des pratiques extérieures
  - Mise en place des premières actions en réponse aux problématiques identifiées par l'observatoire (J+2 ans)

### Ressources mobilisées :

- Observatoire des sports de nature :
- Pôle Ressource National Sports de Nature (PRNSN)
- Réseau Natura 2000
- CDESI
- Fédérations des sports de nature, ligues et comités départements afférents
- Services de l'état compétents.

### Thématiques transversales :

- Commission thématique 1 : Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives
- Commission thématique 4 : Une terre de performances sportives qui participent au rayonnement du territoire
- Commission thématique 5 : Une filière au service du développement économique régional

### Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets d'aménagement de sites
- Niveau de satisfaction des pratiquants
- Cohérence des aménagements à l'échelle territoriale (homogénéité des équipements et de la signalétique)
- Amélioration de l'accessibilité des sites de pratiques.



## Présentation :

Le secteur sportif n'est pas perméable aux diverses conséquences qu'impliquent les bouleversements climatiques enregistrés actuellement et à venir. Les incidences sur la pratique sportive devraient se faire ressentir encore davantage dans les années à venir, découlant notamment sur une réduction du nombre de jours de pratique possible du fait de températures trop importantes. Les acteurs sportifs doivent ainsi renforcer leur responsabilité environnementale et doivent être incités et orientés en ce sens.

Le conditionnement d'une partie des subventions octroyées aux clubs et aux organisateurs sportifs peut permettre d'accélérer et d'approfondir l'implication des organisations sportives sur la thématique environnementale.

*La présente action n'a pas pour vocation d'imposer et de dicter une nouvelle répartition des financements mais davantage de poser un cadre en prenant en compte l'impératif environnemental au sein de cette répartition des subventions.*

## Public cible :

- Associations sportives,
- organisateurs d'événements,
- Dirigeants,
- Praticants

## Objectifs :

- Accroître la responsabilité environnementale des acteurs sportifs
- Inciter les parties prenantes du secteur à s'approprier des outils existants autour de la thématique environnementale
- Limiter l'empreinte environnementale des activités sportives afin de garantir leur durabilité
- Renforcer la sensibilisation des pratiquants au sein des associations et autour des événements

## Calendrier & déploiement :

1. Identification des outils existants favorisant la transition environnementale des structures sportives sur le territoire
2. Identification de critères / objectifs devant être remplis par les structures sportives afin d'obtenir les subventions concernées et en fonction de leur taille et discipline
3. Communication à destination des clubs afin de les informer de la démarche
4. Note d'intention des structures sportives quant à la démarche environnementale et pour l'obtention des subventions
5. Bilan et suivi des actions menées et note d'intention sur les actions pour l'année sportive à venir
6. Alimenter les structures en bonnes pratiques tout au long de la démarche, notamment en s'appuyant sur la boîte à outils développée par le CNOSF



## Action 11

# Lier davantage l'octroi de subventions aux événements et structures sportives à leur responsabilité environnementale

### Ressources mobilisées :

- Pilotage conjoint par les membres de la CRdS, avec les collectivités en chefes de file du fait de leur importance dans le subventionnement des structures sportives :
- Travail des collectivités pour identifier les leviers concrets du conditionnement de la subvention et les possibilités existantes en la matière
- Mobilisation des têtes de réseaux, notamment ligues et comités départementaux, afin de recenser des bonnes pratiques pouvant être dupliquées par les acteurs sportifs et d'informer les acteurs sportifs de la démarche engagée
- Mobilisation d'acteurs extérieurs spécialisés sur les questions de RSO (ADEME, associations, Comité 21, etc.)

### Thématiques transversales :

- Commission thématique 3 : Un enjeu essentiel de cohésion sociale
- Commission thématique 4 : Une terre de performances sportives qui participent au rayonnement du territoire - en lien avec les grands événements

### Indicateurs de suivi :

- Définition des critères de subventionnement (sensibilisation, événement responsable, gestion interne de la structure, etc.)
- Nombre de clubs et organisateurs d'événements ayant déployés des actions en lien avec la responsabilité environnementale
- Nombre d'actions qui en découle
- Pérennité des actions mises en œuvre
- Pourcentage du subventionnement lié à cette thématique



### Présentation :

Bien que les acteurs sportifs travaillent à la rénovation et à la transition thermique de leurs infrastructures depuis quelques années, les problématiques énergétiques croissantes produisent une nécessité d'accélération de ce processus. Il devient indispensable de rénover les équipements sportifs, alors même qu'une partie du parc est vieillissant. Cela doit être couplé avec une réduction de la consommation énergétique des équipements.

Cette action aura pour but de mettre en place un outil, sous la forme d'un guide, diffusé auprès des propriétaires et gestionnaires d'équipements. Il contiendra :

- Des exemples de bonnes pratiques à mettre en place.
- Des informations concernant les différents financements possibles pour des travaux de rénovation et d'isolation. Concernant ce volet du guide, on pourra facilement profiter de l'outil présenté dans l'action 19.

L'objectif est de lever, autant que possible, le frein financier à la rénovation. Le partage de bonnes pratiques permet également de mettre en place des actions peu coûteuses, dans l'attente de pouvoir faire des travaux d'ampleur sur certains équipements.

La Conférence régionale des financeurs peut également se saisir de cet enjeu en faisant de la rénovation énergétique un critère obligatoire pour le financement d'un projet. Concrètement, cela signifie que pour tout projet d'équipement qui passe par la CRF, une stratégie de sobriété énergétique est nécessaire pour obtenir un avis positif et le financement qui en découle.

*La mise en œuvre opérationnelle de cette action ne pourra avoir lieu sans la réalisation préalable d'un diagnostic précis des équipements et lieux de pratique dans la région, comme présenté dans l'action 1.*

### Public cible :

Les propriétaires et gestionnaires d'équipements, en particulier les collectivités territoriales

### Objectifs :

- Accélérer la rénovation thermique des équipements de la région
- Diffuser les bonnes pratiques auprès des financeurs et des propriétaires
- Encourager les financeurs à mettre en place des projets de rénovation, en communiquant notamment sur les différents financements possibles

### Calendrier & déploiement :

- Réflexion et élaboration de l'outil, recensement des bonnes pratiques et sources de financement.
- Diffusion auprès des acteurs ciblés et intégration de ce critère dans la sélection des dossiers pour la CRF.
- Une actualisation du guide est à prévoir, à minima tous les ans, pour pouvoir actualiser les dispositifs et les actions mises en place.

### Ressources mobilisées :

- Ressources humaines essentiellement
- L'ADEME semble être une structure ressource intéressante pour cette action.
- Réflexion autour de la forme que devra revêtir l'outil utilisé
- Moyens de communication pour favoriser la diffusion

### Indicateurs de suivi :

- Nombre d'acteurs ayant utilisé le guide
- Nombre d'acteurs accompagnés dans leur projet de rénovation thermique
- Évolution du nombre de dossiers déposés devant la CRF intégrant un volet de sobriété énergétique

## AXE 2 :

# S'appuyer sur la mise en relation et la collaboration des acteurs du territoire pour garantir un maillage territorial consolidé

### 1. Œuvrer pour davantage de collaborations entre les acteurs territoriaux

*Action 13* : Animer une communauté de bénévoles, en particulier pour constituer un vivier lors des évènements sportifs

*Action 14* : Créer une communauté d'entraîneurs issus du haut niveau et du sport professionnel

*Action 15* : Améliorer l'accompagnement des sportifs de haut niveau présents dans la région en vue de créer une team athlètes

### 2. Approfondir l'accessibilité des lieux de pratique

*Action 16* : Encourager l'ouverture des équipements scolaires aux acteurs du mouvement sportif

*Action 17* : Encourager l'ouverture des équipements dédiés au haut niveau et à de nouveaux publics

### 3. Octroyer une plus grande visibilité aux dispositifs et offres territoriales existantes

*Action 18* : Elaborer une plateforme unique de recensement de l'offre sportive existante sur le territoire (pilotée par les Conseils départementaux)

*Action 19* : Editer un guide qui recense l'ensemble des sources de financements et les co-financements existants pour les équipements sportifs et les aménagements de plein air

*Action 20* : Améliorer la communication sur l'offre de formations à destination des bénévoles

*Action 21* : Recenser les acteurs du tourisme sportif territorial, des actions induites et des relations qu'ils entretiennent



### Présentation :

Les associations sportives rencontrent des difficultés à renouveler leurs bénévoles. Des signes positifs sont apparus ces derniers mois avec la mobilisation de nouvelles personnes, mais les difficultés persistent pour les clubs.

L'animation d'un réseau de bénévoles aurait plusieurs effets positifs :

- La mise en relation et donc l'accompagnement de certains bénévoles en cas de difficultés.
- L'information régulière et le partage de bonnes pratiques.
- La constitution d'une base de bénévoles sur laquelle pourraient s'appuyer les organisateurs d'évènements.

Les acteurs du sport pourraient se rapprocher du monde de l'esport, qui possède une véritable compétence d'animation de communautés et permet de toucher des jeunes publics.

### Public cible :

- Bénévoles du mouvement sportif
- Bénévoles du mouvement esportif
- Association du mouvement sportif
- Organisateurs d'évènements et clubs professionnels

### Objectifs :

- Relancer le bénévolat dans le milieu associatif
- Favoriser l'attractivité des fonctions bénévoles
- Toucher de nouvelles communautés de bénévoles
- Contribuer au rayonnement régional en offrant des perspectives favorables à l'accueil d'évènements sportifs

### Calendrier & déploiement :

- Dans un premier temps : animation sur les réseaux sociaux
- En cas de succès de la première initiative, possibilité de créer une plateforme dédiée en lien avec les organisateurs d'évènements dans la région

### Ressources mobilisées :

- Acteurs du mouvement sportif et esportif
- Représentants du monde économique
- Nécessité d'identifier un chef de file, en charge de l'animation du réseau (CROS ?)
- France Esport en soutien pour toucher la communauté esport

### Thématiques transversales :

- Commission thématique 4 : Une terre de performances sportives qui participent au rayonnement du territoire
- Commission thématique 5 : Une filière au service du développement économique régional

### Indicateurs de suivi :

- Nombre de bénévoles identifiés
- Nombre d'évènements qui sollicitent la plateforme



### Présentation :

Certains entraîneurs bénévoles entraînent des athlètes qui seront qualifiés, finalistes ou médaillés des compétitions de références (Jeux Olympiques et Paralympiques, Championnats et Coupe du monde, Championnat d'Europe). Ces entraîneurs exercent, dans certains cas, cette mission en plus de leurs activités professionnelles, posent des congés pour se rendre en stage ou en compétitions quand ils le peuvent car souvent ce n'est pas financé par leur club, comité, ligue, fédération.

Cette action a pour but de former une communauté réunissant les entraîneurs du sport de haut niveau et du sport professionnel, encore en activité ou à la retraite. Cela pourra prendre plusieurs formes : groupe de discussion, mise en relation, événements conviviaux, ... Cette action vise à développer les échanges entre entraîneurs sur des sujets tels que :

- Méthodes d'entraînement, de récupération, de préparation physique.
- Identification des professionnels de santé qui peuvent être sollicités par les acteurs du haut niveau.
- Les spécificités liées aux para-athlètes.

Des actions sont déjà mises en place, en ce sens, par la Maison régionale de la Performance. Cette action aura pour but de la soutenir dans ces missions et de lui allouer plus de moyens si nécessaire.

Suivant le statut de ce groupe, cela pourra aussi être mis au service des entraîneurs bénévoles afin de sécuriser leur statut et leur emploi, sous plusieurs formes :

- Subventions financières.
- Accompagnement dans la structuration du club pour la création d'emploi bi-qualifié (entraîneur et une autre fonction au sein du club).
- Mobilisation des dispositifs de financement de la formation professionnelle.

### Public cible :

- Entraîneurs de haut niveau non-salariés et donc non professionnels.
- Entraîneurs professionnels de haut niveau des clubs sportifs pros, salariés.
- Entraîneurs en activité, en fin de carrière et en début de retraite.

### Objectifs :

- Favoriser les échanges entre le sport de haut niveau et le sport professionnel, entre les entraîneurs et activité et ceux en fin de carrière.
- Encourager les synergies entre acteurs.
- Améliorer les conditions des entraîneurs de la région pour optimiser les performances.



### Calendrier & déploiement :

- Première phase de déploiement : création d'un pool d'entraîneurs
  - Identification des entraîneurs intéressés.
  - Mise en place d'une structure pour organiser la communauté d'entraîneurs, organisation des premiers rendez-vous d'échanges.
- Deuxième phase de déploiement : développement d'outils pour accompagner les entraîneurs bénévoles (formations, aménagement d'emploi....)
  - Lancement de la deuxième phase sur la recherche de dispositifs pour sécuriser la situation des entraîneurs bénévoles.
  - Possibilité de solliciter les entraîneurs de la région ayant bénéficié du Plan Coach de l'Agence nationale du Sport pour faire du partage d'expérience.

### Ressources mobilisées :

- Maison régionale de la Performance
- Acteurs du mouvement sportif :
  - Clubs de haut niveau
  - Clubs professionnels
- Collectivités territoriales
- Ressources universitaires :
  - Faculté de STAPS Marseille et Nice
  - Laboratoire de recherche en management du sport à Marseille
  - Master en management des organisations sportives
  - Chaire de management des organisations sportives
- Représentants et acteurs du monde économique :
  - CCI
  - Structures d'innovation : The Camp à la Duranne, Technosport à Luminy

### Indicateurs de suivi :

- Nombre d'entraîneurs dans la communauté
- Nombre de rencontres organisées
- Nombre de dispositifs identifiés et déployés pour sécuriser la situation des entraîneurs bénévoles
- Montant des moyens financiers mobilisés pour les entraîneurs



### Présentation :

Les sportifs de haut niveau sont nombreux à vivre et s'entraîner dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec des situations diverses, en fonction de leur discipline ou encore de leur niveau de performance. Cela concerne essentiellement les sportifs de haut niveau, bien plus que les sportifs professionnels.

Il existe un grand nombre de dispositifs de soutien aux athlètes (collectivités, Départements, Région, CROS, sponsoring privé, ...) mais cette diversité les rend illisibles. Certains sportifs, par ailleurs, adoptent une posture de « consommation » de ces dispositifs, en particulier lorsqu'il n'y a pas de contreparties attendues. Une attention doit être portée sur les sportifs qui ne sont pas accompagnés prioritairement par la Maison régionale de la Performance. Les besoins spécifiques aux parasportifs doivent également être pleinement pris en compte.

Cette action a été élaborée à partir de ces différents constats, en positionnant la Maison régionale de la Performance comme le guichet unique dans la région. En centralisant les informations concernant les différents soutiens possibles, cela doit faciliter le parcours des athlètes. Le fonds de dotation, lancé par le CROS, est d'ailleurs un dispositif dont la promotion doit être faite à travers la région.

L'objectif, à travers un renforcement de l'accompagnement des athlètes, est de renforcer leur attachement au territoire régional. Une Team d'athlètes pourrait alors être constituée, dans un premier temps en vue de Paris 2024, puis en élargissant les profils des athlètes. A travers ce projet de Team d'athlètes, la volonté est de fédérer l'ensemble des acteurs de la région (mouvement sportif, entreprises privées, collectivités) autour d'un projet commun.

### Public cible :

#### Les publics :

Les sportifs de haut niveau identifiés par les listes ministérielles, et en priorité les sportifs du Cercle de Performance de l'Agence nationale du Sport.

#### Les besoins :

- Un interlocuteur unique qui doit être identifié : la Maison régionale de la Performance.
- Mutualisation des soutiens financiers pour que les athlètes puissent se concentrer pleinement sur la performance.
- Besoin de mettre en avant le lien entre sportif et territoire, notamment via des supports de communication.

### Objectifs :

- Faire rayonner le territoire au travers des sportifs en les aidant à se structurer et à se professionnaliser.
- Structurer un outil d'accompagnement, de mutualisation et de financement régional pour les sportifs de haut niveau.
- Centraliser et diffuser l'information.
- Mutualiser, créer des leviers financiers.
- Mettre en lumière les territoires par la publicité et la communication des athlètes.



## Action 15

# Améliorer l'engagement des sportifs de haut niveau présents dans la région en vue de créer une Team athlètes

### Calendrier & déploiement :

Tête de pont : la Maison régionale de la Performance, avec le soutien de la Région si une Team athlète est constituée.

#### Acteurs mobilisés :

- Service des sports des collectivités
- Acteurs du monde économique, via notamment la CCI
- Pôle emploi « sport »
- OPCO branche du sport
- Acteurs du mouvement sportif, le CROS et les CDOS

#### Phase 1 :

- Concertation entre les acteurs.
- Identification des publics cibles, des objectifs communs à la thématique.
- Identification de la Maison régionale de la Performance comme le guichet unique sur la question de l'accompagnement des sportifs de haut niveau.

#### Phase 2 :

- Constitution d'une Team athlètes en vue de Paris 2024.

#### Phase 3 :

- Lancement d'une communication régionale spécifique mettre en avant les athlètes régionaux avant Paris 2024.

### Ressources mobilisées :

- Maison régionale de la Performance
- Conseil Régional
- Observatoire régional du sport
- Observatoire régional des métiers et des compétences
- Association de promotion des territoires et des sportifs
- Exemples : Club Élite Hautes Alpes, Ambassadeur Conseil Régional, Provence Tourisme, langage sport

### Indicateurs de suivi :

#### Quantitatif :

- Nombre d'athlètes informés
- Nombre de dispositifs identifiés
- Nombre d'acteurs identifiés

#### Qualitatif :

- Nombre d'athlètes pris en charges et financés, réussite des parcours sportifs, professionnels, social
- Moyens financiers déployés
- Nombre de dispositifs mobilisés
- Nombre d'acteurs mobilisés

**Présentation :**

Certains territoires de la région sont carencés en matière d'équipements sportifs. Parallèlement, les équipements dans les collèges et les lycées sont rarement ouverts à des associations sportives sur les heures ou ils ne sont pas occupés par les scolaires (notamment en soirée, les weekends et pendant les vacances scolaires).

Dans un premier temps, il sera intéressant d'avoir un panorama des équipements existants dans les établissements scolaires, des activités sportives proposées et du nombre d'établissements ouverts à des associations sportives.

L'objectif ensuite sera d'encourager les acteurs, en priorité la Région et le Département, à rendre plus accessibles ces équipements. Cela prendra principalement la forme de signatures de conventions tripartites, entre le propriétaire de l'équipement, l'association sportive et le chef d'établissement.

Il est également préconisé de prendre en compte, lors de la construction ou la rénovation de ces équipements, de ce mode d'utilisation. Cela permettra d'anticiper les contraintes qui en découlent (accès séparé à l'établissement, ...).

*La mise en œuvre opérationnelle de cette action ne pourra avoir lieu sans la réalisation préalable d'un diagnostic précis des équipements et lieux de pratique dans la région, comme présenté dans l'action 1. Elle pourra être mise en place conjointement avec l'action 17, travaillée par la commission 4.*

**Public cible :**

Les associations sportives, en relation avec :

- Les acteurs du mouvement sportif : CROS, CDOS, Liges, Comités
- Les propriétaires d'équipements scolaires : communes, départements, lycées
- Les chefs d'établissement

**Objectifs :**

- Répondre à la sur-fréquentation des équipements sportifs dans certains territoires
- Permettre un meilleur maillage des équipements
- Optimiser l'utilisation des équipements sportifs déjà existants

**Calendrier & déploiement :**

- Si la mise en œuvre de l'action est conditionnée par un état des lieux approfondi de l'occupation des établissements scolaires, une sensibilisation des acteurs peut débuter dès à présent.
- Phase 1 : Élaboration du diagnostic concernant les équipements scolaires
- Phase 2 : Sensibilisation des propriétaires d'équipements et des chefs d'établissement à l'intérêt d'ouvrir les équipements à des associations sportives

**Ressources mobilisées :**

- Essentiellement des ressources humaines pour l'élaboration du diagnostic et la communication autour du dispositif. Les principaux acteurs mobilisés :
- Services de l'État : Rectorat, DRAJES, Chefs d'établissements
- Collectivités : Région, Départements, communes
- Mouvement sportif : CROS, CDOS, associations sportives

**Thématiques transversales :**

- Commission thématique 1 : Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives
- Commission thématique 3 : Un facteur essentiel de cohésion sociale

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'équipements scolaires recensés
- Nombre de conventions tripartites signées
- Nombre d'associations sportives bénéficiaires
- Évolution du nombre de créneaux accessibles aux établissements scolaires
- Évolution du nombre de communes ayant signé une convention tripartite



## Présentation :

Les équipements dédiés à la pratique du sport de haut niveau ne sont pas systématiquement utilisés sur l'ensemble de la journée. Partant de ce constat, il semble tout à fait envisageable d'y accueillir d'autres publics.

Cette action peut se décliner en deux volets distincts :

- Optimiser l'utilisation des équipements existants : en permettant l'ouverture à des associations sportives pour favoriser la pratique de nouveaux publics.
- Prendre en compte cette réalité dans les travaux de construction et de rénovation d'équipements dédiés au haut niveau.

*La mise en œuvre opérationnelle de cette action ne pourra avoir lieu sans la réalisation préalable d'un diagnostic précis des équipements et lieux de pratique dans la région, comme présenté dans l'action 1. Elle pourra être mise en place conjointement avec l'action 16, travaillée par la commission 1.*

## Public cible :

Public auquel s'adresse l'action (besoins, attentes, problématiques rencontrées actuellement, ...).

- Jeunes scolarisés : manque d'équipements et de créneaux disponibles dans les établissements scolaires et universitaires.
- Pratique féminine en manque de créneaux horaires.
- Personnes en situation de handicap rencontrant souvent des problématiques d'accessibilité.

## Objectifs :

Permettre une utilisation optimum des installations sportives :

- Vers d'autres publics (voir ci-dessus)
- Dans le cadre de politiques publiques (sport santé, inclusion,...)
- Dans différents périmètres (scolaire, périscolaire, universitaire sport en entreprise)
- Pour une pratique quotidienne, hebdomadaire, ponctuelle
- Pour une pratique sécurisée

## Calendrier & déploiement :

Concernant la phase d'ouverture à de nouveaux publics, les phases de déploiement dédiées sont :

1. Recensement des équipements sportifs dédiés à la pratique du haut niveau (distinction entre sites dédiés à l'entraînement et sites dédiés à la compétition) : actualisation du RES ? (6 mois)
2. Recensement des besoins par commune (parallèlement au point 1)
3. Remontée des informations vers la CRdS pour évaluer besoins/capacités d'accueil et faire des propositions par rapport aux priorités de la CRDS (3 mois)
4. Mise en route année n+1.

Concernant la prise en compte des contraintes de l'ouverture aux publics lors des travaux de construction et de rénovation, les phases de déploiement dédiées sont :

1. Travail de réflexion avec des programmistes pour imaginer une structure polyvalente permettant d'accueillir des publics différents selon le type de pratique : vers une conception nouvelle d'infrastructures sportives
2. Proposition de deux à trois projets « type » d'infrastructures à la CRDS
3. Propositions aux potentiels maîtres d'œuvre
4. Validation de futures installations et construction en respectant un maillage territorial équilibré selon les bassins de pratique

Cette action pourra s'appuyer sur le diagnostic des équipements sportifs, action préalable identifiée par la commission thématique 2.



### Ressources mobilisées :

En raison de la physionomie très différente des propriétaires des équipements dédiés au sport de haut niveau, une structure de proximité sera à privilégier après que les objectifs de la CRDS soient partagés par tous.

Structures ressources déjà identifiées :

- Propriétaires et gestionnaires d'équipements : collectivités territoriales, entreprises privées
- Constructeurs d'équipements
- Associations sportives, CROS et CDOS
- Programmistes, architectes
- Techniciens sportifs et pratiques : grand public, sportifs de haut niveau, sportifs professionnels, parasportifs, ...

### Thématiques transversales :

- Commission thématique 1 : Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives
- Commission thématique 2 : Des espaces de pratique participant au rayonnement régional
- Commission thématique 3 : Un facteur essentiel de cohésion sociale

### Indicateurs de suivi :

Concernant l'ouverture des équipements existants :

- Nombre de structures qui s'ouvrent aux autres pratiques que celle du haut niveau
- Nombre de structures associatives accueillies
- Respect de la mise en route (1 an)

Concernant la prise en compte des contraintes de l'ouverture aux publics lors des travaux de construction et de rénovation :

- Nombre de projets retenus à 2 ans
- Nombre de réalisations à 4 ou 5 ans



## Présentation :

Il s'agit de proposer aux différents acteurs un outil de référence, unique et gratuit, permettant à chacun de trouver le club ou le sport qui correspondent le mieux à ses attentes. Cet outil listerait à la fois les clubs, les comités, les ligues et les sites de pratique (équipements et sites naturels).

Après concertation avec le mouvement sportif, il apparaît que le public n'a pas nécessairement connaissance de l'offre sportive présente sur le territoire notamment à proximité de son domicile. Ce constat est encore plus prégnant s'agissant de l'offre handisport ou de sport adapté.

Il convient de souligner que la présente action n'a pas vocation à constituer une plateforme additionnelle à celles (nombreuses) qui existent déjà. La volonté formulée par la commission thématique est de permettre un recensement et une centralisation de l'information disponible sur un outil unique comme un portail internet.

## Public cible :

Tout public, valide ou non valide, souhaitant pratiquer une activité sportive compétitive ou non, en étant ou non licenciée.

## Objectifs :

- Remettre la pratique sportive au centre de la vie des habitants du territoire.
- Favoriser la visibilité de l'offre sportive existante.
- Centraliser et valoriser l'information existante autour de l'offre sportive du territoire.
- Apporter une approche territoriale / locale dans le recensement de l'offre sportive.

## Calendrier & déploiement :

1. État des lieux et recensement des plateformes existantes
  2. Communication sur la démarche engagée de centralisation de l'information auprès des entités concernées
  3. Conception et développement de l'outil
  4. Mise en place du dispositif pour une rentrée sportive sur l'ensemble du territoire régional.
- Alimentation de l'outil en continu

## Ressources mobilisées :

Les Conseils départementaux, chacun pour leur territoire, en lien avec le mouvement sportif et des prestataires informatiques privés.

## Thématiques transversales :

Toutes les commissions thématiques de la CRdS peuvent être sollicitées, cet outil ayant vocation à l'exhaustivité notamment dans une perspective de cohésion sociale, d'emploi, d'espaces de pratique à développer et même de performance.

## Indicateurs de suivi :

- Nombre de connexions.
- Nombre de connexions suivies d'une inscription en club.
- Types de publics se connectant (handisport, sport adapté, moins de 18 ans, féminin, masculin)



## Éditer un guide qui recense l'ensemble des sources de financements et les co-financements existants pour les équipements sportifs et les aménagements de plein air

### Présentation :

La mise en œuvre opérationnelle de cette action ne pourra avoir lieu sans la réalisation préalable d'un diagnostic précis des équipements et lieux de pratique dans la région (cf. action préalable).

Il existe une multitude de dispositifs qui permettent de financer les infrastructures sportives. Mais il n'existe à ce jour pas d'outil régional permettant de tous les compiler afin de faciliter le montage des projets pour les propriétaires d'équipements, en particulier les collectivités territoriales.

Cette action a donc pour objectif de mieux communiquer et d'accompagner l'ensemble des porteurs de projet sur les différentes sources de financement possibles et d'informer sur les co-financements. Cela pourra prendre la forme d'un guide à destination de l'ensemble des propriétaires d'équipements et gestionnaires d'espaces naturels.

Plusieurs sources d'informations ont déjà été identifiées : ANDES, ANDIISS, Agence nationale du Sport, Ministère (plateforme « Aides et Territoires »), ... Il sera important d'apporter une coloration régionale à cet outil, en ajoutant les financements provenant des acteurs locaux (notamment Région et Départements).

Cet outil devra distinguer les différents d'équipements (plateaux multisports, piscine, ...) et les différentes thématiques (construction neuve, rénovation thermique, ...).

La publication d'un guide ne doit pas être une fin en soi, la communication autour des financements possibles doit se faire par tous les leviers. Des événements d'information peuvent par exemple être organisés, afin de rassembler l'ensemble des parties prenantes.

### Public cible :

L'action s'adresse à l'ensemble des porteurs de projets d'investissements :

- Collectivités
- Associations agréées
- Communauté de communes, ...

Les besoins identifiés : une meilleure connaissance et appréhension des sources possibles de financement, aide et accompagnement aux montages financiers et cofinancements envisageables.

### Objectifs :

- Améliorer les concours financiers
- Accompagner les demandeurs,
- Éditer un guide des financements,
- Promouvoir le mécénat,
- Développer les financements privés
- Coordonner l'ensemble des financeurs
- Séminaire d'information et de rencontres
- Organisation d'évènements, lien entre financeurs et CRS, porteurs potentiels
- Mise en réseau des financeurs



## Calendrier & déploiement :

1. Recensement des différents dispositifs de financement
2. Réflexion autour de l'outil de communication
3. Publication et communication autour du guide

Cet outil nécessitera une actualisation régulière (à minima tous les ans). Il semble indispensable que la Conférence régionale des Financeurs s'en saisisse dans une logique de coopération de l'ensemble des acteurs, puisque le but est qu'à terme, les crédits qui y soient discutés ne soient pas uniquement ceux de l'Agence nationale du Sport.

## Ressources mobilisées :

- L'État : Agence nationale du sport, ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, DRAJES, ADEME (notamment sur le volet environnemental)
- Mouvement sportif
- Conseil régional et Conseils départementaux
- Nécessité également de mobiliser les partenaires privés, notamment via les CCI

Pour le déploiement de l'action :

- Pilotage CRDS
- Moyens humains nécessaires
- Partenariats à développer

## Thématiques transversales :

- Commission thématique 1 : Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives, au travers de l'axe stratégique économique : « développer l'offre de pratique pour répondre aux attentes des usagers »
- Commission thématique 3 : Une filière au service du développement économique régional, notamment pour accompagner la structuration des acteurs pour garantir le maillage territorial de l'offre sportive

## Indicateurs de suivi :

- Nombre de dispositifs de financement recensés
- Nombre de structures identifiées comme potentielles financeurs
- Nombre structures touchées par le guide



## Action 20

# Améliorer la communication sur l'offre de formations à destination des bénévoles

### Présentation :

La montée en compétences des bénévoles est un élément central dans la structuration et la qualité de l'offre sportive sur les territoires. Or, beaucoup de bénévoles témoignent d'un manque de connaissances de l'offre qui est proposée.

Cette action consiste donc à produire un portail (outil unique de recensement) rassemblant toutes les informations sur les formations organisées par l'ensemble des partenaires.

Cet outil pourra également recenser l'ensemble des conférences ou prises de paroles en relation avec le sport, qui se déroulent dans la région.

Aucun outil n'a été identifié sur le sujet.

### Public cible :

**Besoin identifié :** offre existante peu lisible et multiplicité des acteurs qui rend le choix complexe.

#### Les publics ciblés :

- En priorité les dirigeants bénévoles d'associations sportives qui ont besoin de développer leurs compétences dans le cadre de leur engagement associatif.
- Plus largement l'ensemble des bénévoles présents dans la région.

### Objectifs :

- Rendre visible l'offre de formation existante
- Compiler l'offre de formation existante
- Impliquer l'ensemble des acteurs de la CRdS dans la communication de cette offre

### Calendrier & déploiement :

- Compilation et implication des acteurs sur l'année X pour une publication de l'offre l'année X+1
- Actualisation annuelle de l'offre de formation pour l'année suivante.
- Important de respecter le calendrier des financeurs, donc de rester sur un calendrier civil
- Réunion trimestrielle des acteurs concernés.

### Ressources mobilisées :

- Identification d'un « responsable formation » par collègue
- Identification d'un collègue responsable de la compilation et donc du pilotage du projet : Mouvement sportif
- Partenariats : OPCO ; Mouvement Associatif ; Start-up (outil de communication)

### Indicateurs de suivi :

- Taux de consultation de(s) outil(s) de communication
- Nombre de dirigeants bénévoles entrés en formation grâce aux outils.



### Présentation :

Le territoire régional, très attractif du point de vue touristique, s'appuie déjà sur les pratiques sportives ou les événements sportifs pour renforcer son attractivité. Mais les différents territoires qui composent la région ne sont pas tous au même niveau de structuration de l'offre de pratiques « sport tourisme » (balisages, services, locations, hébergements associés...). De même les événements sportifs attractifs rayonnent-ils ou sont-ils implantés sur tous les territoires ?

### Public cible :

- Touristes « extérieurs » à la région
- Habitants de la région dans une logique de tourisme de proximité

### Objectifs :

- Renforcer l'attractivité du territoire régional et des territoires à travers l'offre sportive de pratiques et d'événements
- Favoriser le développement économique des acteurs sportifs (marchands et non marchands) et leur implication dans l'offre touristique sportive

### Calendrier & déploiement :

- 1ère étape : état des lieux et repérage des potentiels de développement
- Repérage des territoires/acteurs les plus dynamiques du tourisme sportif et analyse des bonnes pratiques

### Ressources mobilisées :

- Identification d'un « responsable formation » par collègue
- Identification d'un collègue responsable de la compilation et donc du pilotage du projet : Mouvement sportif
- Partenariats : OPCO ; Mouvement Associatif ; Start-up (outil de communication)

### Thématiques transversales :

- Commission thématique 4 : Une terre de performances sportives qui participent au rayonnement du territoire, notamment sur le volet grands événements sportifs

### Indicateurs de suivi :

- Niveau de pertinence de la liste de secteurs ciblés
- taux de mobilisation de ces acteurs dans les phases d'état des lieux et de repérage

# AXE 3 :

## Garantir les solidarités territoriales et l'accessibilité de la pratique pour toutes et tous

### 1. Favoriser l'initiation à la pratique sportive et la sensibilisation à ses bienfaits

*Action 22* : S'appuyer sur les athlètes du haut niveau du territoire dans la sensibilisation aux bienfaits des APS auprès de publics scolaires

*Action 23* : Favoriser la prescription et l'accès aux activités physiques et sportives à visée thérapeutique chez les personnes atteintes de maladies chroniques

### 2. Soutenir les actions visant à la pratique des publics qui en sont éloignés ou qui rencontrent

*Action 24* : Développer la pratique sportive en milieu scolaire auprès des élèves en situation de handicap

*Action 25* : Soutenir l'ouverture de structures mettant à disposition du matériel pour la pratique sportive de pleine nature des PSH et séniors

*Action 26* : Mettre en place des commissions pour soutenir les actions dans les quartiers dont l'objectif est d'amener les jeunes et les femmes vers la pratique en club

### 3. Accompagner les acteurs sportifs dans le développement et l'adaptation de leur offre

*Action 27* : Simplifier les démarches administratives liées aux demandes de subventions de l'Etat et des collectivités pour permettre de dégager du temps aux dirigeants bénévoles

*Action 28* : Créer un observatoire des nouvelles pratiques pour améliorer leur connaissance auprès des acteurs et leur permettre de s'exercer au sein d'équipements publics

*Action 29* : Identifier et proposer des formations favorisant le développement des structures sportives

*Action 30* : Création d'une bourse de mécénat de compétences



### Présentation :

Le principe est de favoriser la prise de conscience sur le fait que les cours de sport en établissement scolaires détiennent une réelle utilité professionnelle, sanitaire et de développement de soi-même.

Cette action a la volonté de s'appuyer sur les athlètes de haut niveau du territoire pour stimuler l'envie de pratique chez les jeunes. La mobilisation des athlètes lors de séances de sport à l'école, conjointement avec les professeurs d'EPS, doit faciliter cette démarche et permettre d'impliquer le sport de haut-niveau dans la vie du territoire.

### Public cible :

- Le public concerne l'ensemble des élèves de la maternelle jusqu'à l'université.
- Dans un premier temps, on peut se concentrer sur les lycées car ils relèvent de la compétence de la Région. C'est aussi un public pour lequel les sorties commencent à se développer.

### Objectifs :

- Favoriser un regard différent sur le contenu des cours d'EPS
- Sensibiliser à la santé, au bien-être et à l'équilibre de chaque individu
- Impliquer davantage les athlètes de haut niveau dans la vie des collectivités dans lesquelles ils sont implantés
- Sensibiliser aux bienfaits de la pratique en s'appuyant sur des athlètes de haut niveau
- Faciliter la mise en relation entre les athlètes et les acteurs du territoire, à commencer par les établissements scolaires

### Calendrier & déploiement :

- Identification de dispositifs territoriaux mobilisant les athlètes de haut-niveau
- Déploiement d'éléments de communication pour faire connaître l'opération
- Mise en relation entre les établissements scolaires et les athlètes

### Ressources mobilisées :

- Structures en capacité de piloter le projet, partenariats qui peuvent être développés, ...
- Les Conseils départementaux ou la CCI peuvent organiser les différentes étapes de construction.
- Moyens humains impliquant potentiellement un salarié dédié

### Thématiques transversales :

- Commission thématique 4 : Une terre de performances sportives qui participent au rayonnement du territoire, notamment sur le volet grands événements sportifs

### Indicateurs de suivi :

- Nombre d'athlètes mobilisés dans le cadre du dispositif
- Nombre d'établissements scolaires bénéficiaires du dispositif
- Nombre de séances sportives concernées par la présence d'athlètes
- Nombre de collectivités ayant abrité le dispositif
- Renouvellement et fréquence de l'opération



## Présentation :

Trois aspects sont concernés : prescription par les médecins, information-évaluation-accompagnement-orientation des futurs pratiquants, et développement/référencement de l'offre.

1. Les médecins persistent à ne pas prescrire suffisamment l'activité physique. Ils semblent pourtant désormais percevoir l'intérêt de sa pratique par les PAMC, même s'ils n'en connaissent pas toutes les facettes, et notamment le niveau d'efficacité thérapeutique atteinte. Ils ne sont pas formés à sa prescription, dont ils ne perçoivent pas toujours l'utilité.
2. Les maisons sport-santé se sont imposées comme des acteurs incontournables pour informer, accueillir, évaluer les capacités physiques et orienter les « éloignés de la pratique » sur un territoire vers une offre en activités physiques et sportives (APS). Elles sont désormais inscrites dans le code de la santé publique. 32 ont été reconnues entre 2019 et 2021 par les ministères des sports et de la santé en région PACA ; une dernière vague – 2022 – de reconnaissance est en cours (pas d'appel à projet prévu en 2023).
3. Le milieu sportif met à disposition une offre sport-santé-bien-être (SSBE) et Activité Physique Adaptée Personnalisée (APAP). Ces offres, qui sont recensées sur un site régional financé par l'ARS afin de leur donner de la visibilité, ne conviennent néanmoins pas à certains publics. De plus, la couverture géographique régionale est très inégale. Les MSS mettent parfois à disposition, fort peu à ce jour, des programmes spécifiques. Les nouveaux pratiquants arrivent sur des équipements déjà saturés. Les personnes en situation de vulnérabilité sociale sont en difficulté pour initier ou pérenniser une pratique du fait de multiples raisons, dont financières. En effet, les consultations de prescription d'APS ne sont pas remboursées par la sécurité sociale, les bilans pré pratique et les séances de pratique ne font l'objet que de prises en charge partielles, exceptionnellement par l'Assurance Maladie, parcimonieusement par des subventions publiques ou certains assureurs complémentaires en santé. Néanmoins, le début d'implication de la sécurité sociale pour certaines maladies souligne l'enjeu d'associer davantage le monde sportif dans les parcours médico-actifs chez des personnes malades.

## Public cible :

Personnes atteintes de maladies chroniques présentant des besoins spécifiques, qui ne trouvent pas de réponse adaptée à leurs besoins en milieu sportif ordinaire, présentant un ou plusieurs des critères suivants : faible niveau de capacités physiques, de motivation, de compétences psycho-sociales, haut niveau de risque médical, ou besoins très particuliers liés à leur maladie.

Ces personnes nécessitent un parcours médico-actif balisé comportant une prescription médicale d'APS, une évaluation pré pratique des capacités physiques ou limitations fonctionnelles, souvent un accompagnement, des échanges réguliers entre soignants et intervenants sportifs, et l'accès à une offre en activité physique adaptée (APA), en milieu sportif ou sous forme de programmes spécifiques.

## Objectifs :

- Augmenter le niveau de prescription médicale d'APS en sensibilisant à sa nécessité et en tentant d'en lever les freins.
- Consolider les maisons sport-santé existantes, harmoniser leur fonctionnement sur la base d'une culture médico-sportive commune, faire émerger des MSS dans les territoires carencés.
- Développer l'offre en APA, en quantité/géographiquement, et en qualité autour de besoins très spécifiques. Pérenniser un site internet régional unique de recensement des offres. Assurer un accès aux équipements sportifs. Soutenir financièrement les populations socialement vulnérables.



## Calendrier & déploiement :

- Mise en place d'actions de sensibilisation des médecins à la prescription d'APS, en priorité sur le territoire des Maison sport santé (MSS) existantes. Élaboration d'un calendrier d'interventions sur ces territoires. Financement de consultations de prescription d'APS.
- Maison sport santé (MSS) : animation (regroupements réguliers - 2/an -, partage d'information et de culture), implication dans les divers appels à projet santé (parcours post cancer, plan anti-chute...), leur donner de la visibilité, soutien financier. Réalisation de la procédure d'habilitation quand mise en œuvre (suivant décret en attente).
- Mouvement sportif et MSS pour la sensibilisation des clubs et associations à l'accueil de ces publics PAMC. Création de programmes spécifiques et soutien financier.
- Pérennisation du site régional de recensement des offres de pratique d'APS, en lien avec A2S et l'ARS.

## Ressources mobilisées :

- Sensibilisation : DRAJES/ARS, médecins fédéraux/comités médicaux, Agence Nationale du DPC pour la formation à la prescription.
- Réunions des MSS : CREPS, site d'Aix-en-Provence, DRAJES et ARS.
- Offres APA : experts régionaux et MSS pour l'élaboration de programmes ; monde de l'entreprise et administration pour la mise en place d'offres en milieu professionnel. ARS pour les dispositifs nationaux (post cancer, diabète, anti-chute...).
- Financement de la prescription et de la pratique d'APS : conférence régionale des financeurs du sport, ARS.
- Accès aux équipements : collectivités territoriales.

## Thématiques transversales :

- Commission thématique 3 : Un facteur essentiel de cohésion sociale

## Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions de sensibilisation à la prescription réalisées
- Nombre de consultations de prescription financées et territoires couverts, nombre de bénéficiaires
- Nombre et couverture territoriale des MSS
- Nombre annuel de regroupements des MSS
- Budget consacré aux MSS
- Nombre de personnes, et leur profil, ayant bénéficié d'une prestation de la part d'une MSS
- Nombre de programmes d'APA spécifiques mis en œuvre
- Nombre de personnes en situation de vulnérabilité sociale identifiées et nombre de ces personnes accédant à des APS
- Existence d'un site de référencement unique et actualisé de l'offre régionale en APA
- Nombre d'offres SSBE et APAP en région et couverture du territoire



## Présentation :

Les personnes en situation de handicap représentent un public éloigné de la pratique sportive. Ce déficit de pratique est particulièrement prégnant chez les publics jeunes.

Du fait des politiques publiques en matière d'inclusion, l'accueil de ces élèves dans les établissements scolaires est majoritaire et en constante augmentation.

Garantir une pratique physique, un plaisir à la pratique relève d'une priorité à un âge où se construisent les habitudes.

## Public cible :

Les enfants en situation de handicap accueillis en établissements scolaires, en fonction de leur profil, peuvent être intégrés en inclusion individuelle dans une classe ou disposer d'un accompagnement via une Unité Locale d'Inclusion Scolaire. Cela concerne à la fois les écoles primaires, les collèges et les lycées.

A ce jour, il n'existe pas de données sur la pratique d'EPS de ces élèves. De façon empirique, il ressort qu'une partie des élèves est dispensée de la pratique d'EPS. Les enseignants ne sont pas toujours en capacité d'adapter la pratique d'une classe aux spécificités de ces publics, d'autant plus que les temps d'AESH ne sont pas prioritairement fléchés vers les temps d'EPS.

En parallèle, les fédérations du sport scolaire expriment des difficultés à accueillir ces enfants sur leurs pratiques. Cela dessine un déficit dans le continuum de pratique de ces jeunes, sur tous les temps de l'enfant : pratique EPS – sport scolaire – pratique en club.

Le dispositif pourrait également toucher les étudiants en s'appuyant notamment sur la FFSU.

## Objectifs :

- Accroître le taux de pratique de l'EPS pour les élèves en situation de handicap
- Favoriser les passerelles vers la pratique associative

## Calendrier & déploiement :

1. Mise en place d'un pilotage et d'une coordination Éducation Nationale – Mouvement sportif
2. Élaboration d'un diagnostic de la pratique et des besoins sur les temps scolaires et du sport scolaire (nombre de dispenses, évaluation EPS, nombre de licences d'enfants en situation de handicap dans les fédérations du sport scolaire, ...)
3. Définition d'un plan d'actions expérimentales (exemple : module spécifique de formation des enseignants, sensibilisation des AESH, conventionnement établissements scolaires – clubs sportifs para-accueillants, accompagnement individuel à la pratique sur le temps du sport scolaire, ...)
4. Rentrée 2023 : Expérimentation régionale

## Ressources mobilisées :

**Pilotage :** Rectorat – DSDEN (ASH-SDJES) - Comité Paralympique et Sportif Français

**Partenaire :** fédérations du sport scolaire (UNSS, USEP, UGSEL)

S'appuyer sur le principe d'autonomie des établissements qui peuvent installer des dispositifs en leur sein s'ils le souhaitent. Il convient pour cela de convaincre les chefs d'établissement de la pertinence du dispositif.

## Thématiques transversales :

- Commission thématique 3 : Une facteur essentiel de cohésion sociale, notamment autour de la notion d'inclusion

## Indicateurs de suivi :

- Nombre d'établissements scolaires expérimentant le dispositif
- Nombre d'élèves bénéficiaires
- Nombre d'associations sportives impliquées dans la démarche



### Présentation :

Dans un contexte de recherche d'équité et d'une volonté du sport pour tous, il s'agit de développer l'accessibilité aux sports de nature aux personnes en situation de handicap.

Quelques chiffres clés :

- 12 millions de personnes en situation de handicap qui ne pratiquent pas de sport (48%).
- 1/3 des communes proposent des actions handisport, un chiffre faible car beaucoup de méconnaissance et ces actions ne couvrent pas nécessairement tous les types d'handicap.

Les espaces de pratiques extérieurs restent encore peu accessibles à ces publics (manque d'aménagement, peu de formation des éducateurs, ...), ce qui constitue un frein majeur à la pratique sportive.

Cette action aura pour finalité de soutenir l'ouverture de structures dont le but sera de mettre à disposition du matériel adapté aux différents handicaps pour rendre la pratique extérieure accessible, sans pour autant qu'il y ait un frein économique.

Cette action ne doit pas pour autant être restrictive, afin de garantir son succès, de nombreuses actions peuvent également être mises en place afin de :

- Mieux aménager les circuits spécifiques de sport de pleine nature (sanitaires, places de parking, ...).
- Développer et soutenir les clubs qui mettent en œuvre des actions en faveur de la pratique des personnes en situation de handicap. Une vigilance doit être portée sur la formation des éducateurs ainsi que sur la valorisation de l'engagement bénévole.
- Mieux communiquer sur l'offre sportive à destination de ce public, notamment via l'outil HandiGuide des sports du CPSF.
- Encourager les manifestations mixtes, mêlant pratiquants valides et para-sportifs.

Si cette action est principalement axée sur le public des personnes en situation de handicap, la problématique d'accessibilité est également grande pour les séniors, alors même que la population est vieillissante. De plus en plus de dispositifs sont mis en place, en lien avec les acteurs du secteur médical et para-médical.

*La mise en œuvre opérationnelle de cette action ne pourra avoir lieu sans la réalisation préalable d'un diagnostic précis des équipements et lieux de pratique dans la région, comme présenté dans l'action 1.*

### Public cible :

- Public prioritaire : Personnes en situation de handicap
- Il est important que l'ensemble des handicaps soient pris en compte : déficience physique, sensorielle, mentale, ...
- Dans une moindre mesure, les séniors (personnes de plus de 65 ans).



## Objectifs :

- Développer la pratique sportive extérieure des personnes en situation de handicap
- Soutenir les acteurs du para-sport
- Communiquer sur l'offre sportive des personnes en situation de handicap et séniors
- Développer les partenariats pour soutenir le sport-santé, sport sur ordonnance et sport adapté
- Améliorer l'autonomie des personnes en situation de handicap et des séniors

## Calendrier & déploiement :

1. Mobilisation des acteurs, recherche de financements, montage du projet
2. Mise en place d'un projet pilote dans un département
3. Evaluation de la première structure et déploiement à plus grande échelle dans la région, en fonction des besoins de chaque territoire

## Ressources mobilisées :

Cette action nécessitera la mise en relation d'un grand nombre d'acteurs, en premier lieu les comités départementaux d'handisport et de sport adapté.

- Tous les échelons de collectivités :
  - Communes
  - Intercommunalités
  - Départements
  - Région
- Au sein du mouvement sportif :
  - Fédération française handisport et Fédération française de sport adapté
  - Ensemble des fédérations ayant la délégation pour les disciplines para-sportives
  - Liges et comités départementaux
- Corps médical et para-médical :
  - Maisons départementales pour les personnes handicapées
  - CPAM
  - Kinésithérapeutes
  - Diététiciens, ...
- Les partenaires privés, notamment les mutuelles

## Thématiques transversales :

- Commission thématique 1 : Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives
- Commission thématique 3 : Un facteur essentiel de cohésion sociale

## Indicateurs de suivi :

- Nombre de structures ouvertes
- Nombre de personnes bénéficiaires des structures de prêts de matériel
- Nombre de disciplines accessibles grâce au matériel mis à disposition
- Nombre de circuits extérieurs accessibles aux personnes en situation de handicap



## Présentation :

Dans les territoires identifiés comme Quartier prioritaire de la ville (QPV), le niveau de pratique sportive moyen est inférieur à la moyenne nationale. Cela s'explique par une multiplication des freins (précarité, faible niveau d'éducation, ...) auxquels s'ajoutent une offre sportive limitée. En effet, la dotation en équipements sportifs est plus faible que dans les autres territoires. Les associations sportives y sont naturellement moins nombreuses.

Or, il a été prouvé que le sport est un levier pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale ou encore l'amélioration de l'état général de santé. Le sport semble donc être une réponse pertinente à certaines problématiques rencontrées dans les QPV.

Des actions et des structures existent déjà, notamment des clubs sportifs susceptibles d'accueillir la population, des travailleurs sociaux qui assurent un suivi, des CCAS accueillant certaines tranches de population ... mais les relations sont la plupart du temps inexistantes entre ces diverses institutions.

Il s'avère donc utile de prévoir un dispositif pour mettre ces diverses composantes en relation afin de développer des synergies et orienter efficacement la population vers les clubs sportifs. Cela pourra passer par la mise en place de commissions spécifiques à chaque quartier, qui pourrait être pilotée par un délégué du préfet et regroupant l'ensemble des parties prenantes sur la thématique sportive.

## Public cible :

- Les jeunes (6-25 ans) qui sont parfois désœuvrés, souvent occupés sur les réseaux sociaux, manquent d'activité physique, se laissent entraîner vers des horizons négatifs...
- Les femmes, souvent inhibées, manquant de lien social, consacrées à leur seul foyer.
- Les approches pour les inciter à la pratique sportive sont distinctes mais le constat est semblable. Cela fait donc sens de traiter de ces deux publics dans cette même action.

## Objectifs :

Mettre en communication tous les acteurs concernés, pour développer des actions dans les quartiers, afin d'amener les jeunes et les femmes vers des pratiques d'activités physiques et sportives en club, vecteur de lien social



### Calendrier & déploiement :

- Identification de 2-3 territoires pilotes et des parties prenantes sur ces territoires (J-6 mois)
- Mise en place de la commission dans les territoires pilotes (J)
- Mise en place des premiers dispositifs de coordination pour inciter la population cible à la pratique sportive (J+6 mois)
- Évaluation des dispositifs mis en place dans les territoires pilotes (J+2 ans)
- Déploiement à plus grande échelle si le dispositif s'avère satisfaisant (J+3 ans)

### Ressources mobilisées :

- Délégués du préfet à la politique de la ville
- Municipalités (politiques déjà développées) - CCAS
- Travailleurs sociaux
- PJJ, services préfectoraux (droit des femmes)
- Associations d'accueil de femmes (ex : CDIFF)
- Clubs sportifs et associations de quartier
- DDETS
- ...

### Thématiques transversales :

- Commission thématique 1 : Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives

### Indicateurs de suivi :

- Partenariats signés
- Opérations mises en place
- Présence de publics ciblés
- Clubs participants
- Inscriptions et participations dans les clubs.



## Présentation :

Pour équilibrer leur budget, les clubs sportifs doivent pouvoir et savoir diversifier leurs ressources financières. Pour cela, les dirigeants bénévoles doivent remplir divers dossiers de demande, de plus en plus informatisés, ce qui leur demande des compétences spécifiques et est chronophage.

Cela est d'autant plus vrai que les documents à renseigner sont souvent différents les uns des autres et n'ont pas les mêmes exigences (notamment ceux relevant des dispositifs d'État et ceux des collectivités). Il s'avère donc urgent et indispensable de simplifier au maximum tout ce travail administratif, voire technique, qui peut décourager un certain nombre de bonnes volontés et, à terme, voir disparaître des associations.

Actuellement l'État a mis en place le « Compte Asso » qui commence à être connu et utilisé. Mais il est indispensable d'aller plus loin dans cette action de simplification administrative ; mais aussi l'accompagner d'informations et de formations.

## Public cible :

Les trésoriers des clubs sont les premiers concernés pour ces demandes ; mais aussi les présidents et secrétaires généraux, car les dossiers, par-delà l'aspect budgétaire, doivent s'appuyer sur le projet associatif pour lequel des formations sont indispensables. De nombreux dirigeants ne font pas toujours la différence entre calendrier sportif et projet.

## Objectifs :

- Produire un document unique informatisé de demande de subvention, aussi bien pour les dispositifs d'État que pour les collectivités territoriales.
- Mettre en place des formations, si possible obligatoires pour tous les dirigeants, à la fois pour la maîtrise des logiciels et l'élaboration du projet associatif (avec attestation à l'appui).

## Calendrier & déploiement :

1. Mise en place d'un groupe de travail
2. Réflexion (durée d'un an environ)
3. Présentations des fiches
4. Mise en place des formations

## Ressources mobilisées :

Ce travail de simplification devrait être réalisé en concertation entre les agents de l'administration, des représentants des collectivités territoriales et des usagers : responsables administratifs (DRAJES, conseil régional, conseils départementaux...) et volontaires associatifs sportifs.

## Thématiques transversales :

- Commission thématique 1 : Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives

## Indicateurs de suivi :

- Planning des travaux du groupe.
- Production et diffusion de fiche simplifiée.
- Nombre d'utilisateurs.
- Mise en place des formations (par département ?) et public inscrit.



## Créer un observatoire des nouvelles pratiques pour améliorer leur connaissance auprès des acteurs et leur permettre de s'exercer au sein d'équipements publics

### Présentation :

Au cours des dernières années, de nouvelles pratiques se sont développées, le plus souvent de manière autonome. Si certaines sont désormais intégrées au sein des fédérations sportives, les équipements sportifs publics actuels peinent à offrir de nouveaux espaces de pratique à ces disciplines. Cela explique que la plupart de ces disciplines se pratiquent majoritairement en extérieur (parkour, skateboard, ...) ou au sein de structures commerciales (escalade, foot 5, padel, ...).

Cette action a pour objectif, dans un premier temps, d'observer ces nouvelles pratiques, pour comprendre les besoins et les attentes de ces pratiquants. L'action pourra prendre la forme d'un observatoire des nouvelles pratiques. Dans un second temps, elle a pour objet de mettre en relation les gestionnaires d'équipements avec les pratiquants, afin de trouver des solutions pour leur offrir des espaces de pratique au sein des équipements publics. Une telle mise en relation doit aussi permettre de sécuriser les pratiques et éviter, dans certains cas, les conflits d'usage.

*Le déploiement de cette action se fera dans le cadre de l'action préalable 2.*

### Public cible :

- Les propriétaires et gestionnaires d'équipements, en particulier les collectivités territoriales
- Les usagers et notamment la pratique libre

### Objectifs :

- Avoir une meilleure connaissance des pratiques sportives sur le territoire
- Offrir de nouveaux espaces de pratique aux pratiquants

### Calendrier & déploiement :

1. Mise en place de l'observatoire des pratiques sportives
2. Identification de collectivités pilotes pour mettre en place des dispositifs en faveur des nouvelles pratiques au sein de leurs équipements
3. Sur la base du retour d'expérience des collectivités pilotes, déploiement d'un accompagnement des collectivités demandeuses

L'observatoire des nouvelles pratiques nécessitera à fréquence régulière une actualisation pour toujours être en adéquation avec la réalité des pratiques sur le territoire.

### Ressources mobilisées :

- Ressources humaines pour la mise en place de l'observatoire des pratiques, impliquant la mobilisation d'acteurs des 4 collèges pour avoir une vision complète des pratiques sur le territoire
- Nécessité d'identifier un pilote pour impulser les discussions entre les collectivités et les pratiquants et participer au partage d'expériences et de bonnes pratiques

### Thématiques transversales :

- Commission thématique 1 : Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques
- Commission thématique 5 : Filière économique au service du rayonnement de la région

### Indicateurs de suivi :

- Nombre de collectivités accompagnées
- Nombre d'équipements qui accueillent de nouveaux publics / nouvelles pratiques
- Nombre de projets découlant du dispositif .



### Présentation :

Un certain nombre d'organisations sportives ne dispose que de capacités de développement limitées s'expliquant, pour partie, par un manque de compétences spécifiques en leur sein. Cette situation conduit notamment à une dépendance des clubs aux subventions et à la difficulté de pérenniser certains emplois. La formation constitue un levier pour les clubs dans la poursuite de leur développement et dans la diversification de leurs ressources.

C'est dans ce cadre que la présente action souhaite identifier et développer des modules de formation devant favoriser le développement des clubs, leur capacité à identifier de nouveaux partenaires, à garantir leur équilibre financier et la pérennité des emplois qu'elles abritent.

### Public cible :

- Organisations sportives avec les clubs au premier plan
- Bénévoles, dirigeants

### Objectifs :

- Donner davantage d'outils aux clubs et structures sportives pour favoriser leur développement et garantir leur pérennité économique
- Contribuer à la montée en compétences au sein des clubs
- Accompagner les clubs dans les échanges qu'ils peuvent avoir avec de potentiels partenaires et avec les acteurs économiques
- Favoriser la possibilité pour les clubs de trouver de nouveaux partenaires
- Pérenniser les emplois sportifs existants

### Calendrier & déploiement :

1. Identification et compilation de modules de formation pouvant être proposés aux organisations sportives
2. Définition de modules de formation complémentaires en s'appuyant sur l'expertise des membres de la CRdS, et notamment du monde économique
3. Communication et diffusion des formations identifiées et du but qu'elles poursuivent
4. Alimentation en continu des modules proposés

### Ressources mobilisées :

- Pilotage par des membres des 4 collèges
- Intervention et mobilisation d'acteurs extérieurs à la CRdS (Pôle emploi, institut de formation, etc.)
- La présente action devra être mise en lien avec l'action touchant au mécénat de compétences, proposée par la commission thématique 5

### Thématiques transversales :

- Commission thématique 3 : Un facteur essentiel de cohésion sociale, notamment autour du bénévolat

### Indicateurs de suivi :

- Nombre de modules de formation proposés
- Nombre de clubs / de personnes ayant suivi les formations
- Nombre d'entité ayant participé à leur élaboration
- Nombre de clubs ayant pu trouver des partenariats et/ou créer des emplois via la formation proposée
- Enquête de satisfaction



### Présentation :

- Faire se rencontrer les offres du monde de l'entreprise et de l'université et les besoins des associations sportives en termes de compétence.
- Nécessité de créer un outil style bourse de l'emploi où déposer les demandes et les offres et peut-être une forme d'adhésion à la structure ?
- Cela permet d'avoir dans les clubs des ressources humaines à forte valeur ajoutée sur des temps définis, mutualisation possible : exemple un comptable, un community manager, une personne sur les problématiques de développement durable ...

### Public cible :

- Les associations sportives, les entreprises et plus particulièrement des entreprises dans le champ du sport et les étudiants.
- Nécessité de faire connaître le mécénat de compétence et les dispositifs universitaires.
- Nécessité d'accompagner la mise en place logistique et administrative (convention de mécénat, défiscalisation, convention stage, ...).

### Objectifs :

- Favoriser l'enrichissement de l'offre proposée par les clubs et le développement de leurs activités afin d'accroître leur indépendance économique.
- Donner des outils aux clubs pour qu'ils puissent davantage être en capacité d'établir de nouveaux partenariats.
- Freiner la dépendance des associations sportives non marchandes aux emplois subventionnés.
- Permettre aux entreprises privées de gérer les variations d'activités vis-à-vis de leurs personnels.
- Outil de motivation pour les salariés et d'accompagnement pour des seniors en fin de carrière.
- Défisicalisation pour l'entreprise.
- Contribuer au relationnel entre les entreprises, le monde universitaire et les associations sportives.
- Faire connaître les dispositifs mécénat de compétences aux publics cibles.
- Contribuer au relationnel entre les entreprises, le monde universitaire et les associations sportives.
- Faire connaître les dispositifs mécénat de compétences auprès des structures cibles
- Identifier et communiquer, en lien avec les universités du territoire, les dispositifs liés à l'engagement étudiant (diplômes universitaires dédiées, unités d'enseignement libre, bonus, etc.) et ceux liés à la formation (stages, projets tutorés, études, etc.) notamment pour les STAPS.
- Permettre aux associations de bénéficier de compétences/ressources humaines au sein des clubs.
- Valoriser et promouvoir le bénévolat auprès des étudiants et des salariés concernés. Exemple : sur un salarié en parcours proche de la retraite peut-être un futur bénévole associatif.



### Calendrier & déploiement :

- Développement technique de la plateforme, site internet si ce modèle est retenu notamment en lien avec le GEIQ
- Co-construction entre les différents acteurs
- Étudier la possibilité de sonder le monde de l'entreprise et le monde associatif pour identifier les structures qui adhèrent au mécénat de compétences
- Mobilisation des ligues sportives pour faire connaître le dispositif auprès de leurs structures affiliées

### Ressources mobilisées :

- Nécessité d'avoir une cellule ressource, éventuellement sous forme d'une SCIC, avec des référents, impliquant par exemple une mutualisation CROS / Région Sud / Universités / CCI avec des personnes maîtrisant les dispositifs et pouvant accompagner les structures.
- Partenariat plus spécifique avec les filières en lien avec le management du sport notamment en STAPS et plus globalement avec les universités.

### Thématiques transversales :

- Commission thématique 3 : Un facteur essentiel de cohésion sociale

### Indicateurs de suivi :

- Nombre de structures adhérentes au dispositif et le nombre de personnes accueillies dans les associations.
- Évaluation de l'impact qualitatif de ces interventions dans les associations sportives et entreprises/université.
- Suivi des stagiaires, salariés qui sont intervenus pour voir si cela crée une filière vers l'engagement associatif sportif.
- Pérennité du dispositif.

Projet Sport Territorial  
réalisé par  
Olbia Conseil

---

OLBIA

**Benjamin CARLIER, Directeur associé**  
[benjamincarlier@olbia-conseil.com](mailto:benjamincarlier@olbia-conseil.com)